



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 11 Mai 2023**

Nombre de membres en exercice : **61**  
 Nombre de membres présents : **39**  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : **7**  
 Nombre de membres excusés : **9**  
 Nombre de membres absents : **6**

**Date de convocation :**  
**5 mai 2023**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :**  
**15 MAI 2023**

**et publication par la mise en ligne sur  
 le site internet le :**  
**15 MAI 2023**

**1 - Commande Publique**  
**1.1 - Marchés Publics**

**Objet : Location longue durée de deux camions grue**

L'an 2023, le 11 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni, à titre exceptionnel, à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 5 mai 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 5 mai 2023.

Mme Coraline BRISON-VALOGNES a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE					
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY					
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE				X	
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20; applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ				X	
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY				X	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT				X	
Mme Jane PIGAULT				X	
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>39</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>46</b>		

**M. Alain DECLOMESNIL, Vice-Président en charge des affaires liées à la collecte et traitement des déchets et des déchèteries, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Vu la délibération n°7 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2021, sur le choix du mode de financement du service Déchets/Déchèteries, à savoir la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi).

Vu la délibération n°1 du Conseil de Communauté du 15 décembre 2022, sur la mise en place de la REOMi à partir du 1 janvier 2024.

Vu la délibération n°2 du Conseil de Communauté du 15 décembre 2022, sur la fourniture de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès.

Par délibération n°D2023-1-1-10 « Location longue durée de deux camion grue » en date du 9 février 2023, le Conseil intercommunautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé les modalités de passation du marché, les critères d'attribution du marché, le lancement de la consultation et la signature des pièces du marché par Monsieur Le Président.

Les modalités de passation de la consultation étaient notamment un marché alloti, sans variante, avec tranche ferme et tranche optionnelle :

LOT 1	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
LOT 2	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat

Les prestations de chacun des lots sont divisés en tranches, en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique :

Tranche(s)	Désignation
TF	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets
TO001	Option d'achat du camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets

Aussi, un camion grue de 26 tonnes apparaît être plus adapté au milieu urbain.

C'est pourquoi, il convient de compléter les modalités de passation de la consultation et d'y adjoindre une variante pour chacun des lots proposés initialement, comme suit :

Libelle	Description
LOT 1	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
VARIANTE LOT 1	Location en longue durée d'un camion grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
LOT 2	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
VARIANTE LOT 2	Location en longue durée d'un camion grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat

**Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- de modifier la délibération D2023-1-1-10 « Location de longue durée de deux camion grue » du Conseil communautaire en date du 9 février 2023, en complétant les modalités de passation de la consultation, tel que :

Libelle	Description
LOT 1	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
VARIANTE LOT 1	Location en longue durée d'un camion grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
LOT 2	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
VARIANTE LOT 2	Location en longue durée d'un camion grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description
01	PSE1 - 1	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante : Les alimentations hydrauliques et électriques, ainsi que les organes de pilotage nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements seront à prévoir depuis la cabine sur le télécommande
02	PSE2-1	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante	Châssis pour l'alimentation d'une remorque basculante : Les alimentations hydrauliques et électriques, ainsi que les organes de pilotage nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements seront à prévoir depuis la cabine sur le télécommande

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 avril 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de modifier la délibération D2023-1-1-10 « Location de longue durée de deux camion grue » du Conseil communautaire en date du 9 février 2023, en complétant les modalités de passation de la consultation, tel que présenté ci-dessus ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président pour mettre en œuvre cette délibération.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>46</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance  
Mme Coraline BRISON-VALOGNES

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER






